

Les prestations liées au risque emploi représentent 43,6 milliards d'euros en 2015 (tableau 1). Très liées à la conjoncture économique (fiche 1), ces dépenses progressent de 1,6 % en 2015 (après +1,7 % en 2014). Les dépenses afférentes au chômage (92 % du montant total) progressent à un rythme comparable en 2015 (+1,5 %) et en 2014 (+1,4 %), en raison notamment de la hausse toujours soutenue du nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B, et C en 2015. Les dépenses relatives à l'insertion et à la réinsertion professionnelle (8 % du montant total) augmentent à un rythme moindre (+2,7 %, après +4,9 % en 2014).

### L'aide au retour à l'emploi, principal vecteur d'aide aux chômeurs

En cas de perte d'emploi, c'est d'abord l'assurance chômage (Unédic et Pôle emploi) qui verse l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pendant une durée limitée, pour 29,3 milliards d'euros en 2015 représentant ainsi près des trois quarts du risque chômage.

L'assurance chômage aide de manière spécifique les salariés confrontés à un licenciement économique *via* l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), dont le montant s'élève à 2,0 milliards d'euros en 2015. Instaurée à partir de 2011 en remplacement de l'allocation spécifique de reclassement (ASR), cette prestation est versée dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle. Elle vient alors en remplacement de l'ARE et ouvre droit à un accompagnement renforcé de la part de Pôle emploi.

Par la suite, les demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus couverts par le régime d'assurance chômage basculent dans le régime de solidarité, qui relève de l'État. Ce régime n'intervient toutefois que sous certaines conditions (notamment de ressources et de résidence) et à titre subsidiaire : il s'efface au moment de l'accès aux avantages vieillesse. Le Fonds de solidarité finance ainsi l'allocation de solidarité spécifique (ASS) des chômeurs en fin de droits et l'allocation transitoire de solidarité (ATS), destinée aux demandeurs d'emploi n'ayant pas atteint l'âge de la retraite mais justifiant des trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Celle-ci remplace l'allocation équivalent retraite (AER) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. L'ensemble de ces prestations représente un montant de 2,9 milliards d'euros en 2015.

Les autres prestations chômage des administrations publiques incluent notamment les préretraites, versées en remplacement de l'indemnisation du chômage aux salariés qui partent à la retraite de manière anticipée (par exemple dans le cas d'un licenciement). Ces prestations représentent 1,2 milliard d'euros en 2015, dont 0,5 milliard au titre des préretraites.

L'intervention du secteur privé est principalement constituée des prestations versées directement par l'employeur (indemnités de licenciement, prestations de chômage partiel...), pour un montant total de 4,6 milliards

d'euros en 2015, stable par rapport à 2014, soit 11,5 % du montant total du risque chômage.

### Des dépenses d'ARE plus dynamiques en 2015

En hausse de 2,8 %, les dépenses d'ARE portent la dynamique du risque chômage en 2015 (graphique 1) et augmentent plus vite qu'en 2014 (+1,4 %). Cette évolution est à rapprocher de la forte hausse du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage (+7,4 %, après +1,7 % en 2014) [tableau 2], après la mise en œuvre de la convention de mai 2014 qui a élargi l'accès à l'indemnisation (mise en place progressive des droits rechargeables, suppression des seuils conditionnant le cumul ARE-rémunération). Elle n'est que très peu atténuée par la moindre revalorisation des allocations en 2015 (+0,3 % en juillet 2015, contre +0,7 % en 2014).

La dynamique des prestations du Fonds de solidarité est à nouveau moins forte en 2015 (+2,1 %, après +6,7 % en 2014 et +9,5 % en 2013), en raison de la baisse des effectifs de bénéficiaires (-1,0 % en 2015, après +5,9 % en 2014) et la moindre revalorisation de ces allocations en 2015 (+0,9 %, après +1,3 % en 2014).

Les dépenses d'ASP diminuent de 2,7 % par rapport à 2014 : la convention relative au contrat de sécurisation professionnelle a réduit le montant de l'ASP qui représente, à compter de février 2015, 75 % du salaire journalier de référence (80 % avant cette date). En outre, le nombre de bénéficiaires de l'ASP a diminué de 5 % en 2015.

### Les prestations d'insertion et de réinsertion professionnelle restent dynamiques en 2015

Parmi les administrations de Sécurité sociale (ASSO), les régimes d'assurance chômage gèrent le volet formation de l'ARE (AREF) et l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE), pour respectivement 1,1 et 0,6 milliard d'euros en 2015. L'AREF vient remplacer l'ARE lorsque le demandeur d'emploi suit une formation validée par Pôle emploi. L'ARCE se substitue à l'ARE (elle est égale à 45 % - 50 % avant le 1<sup>er</sup> avril 2015 - du montant du reliquat des droits à l'ARE restants à la date de début de l'activité) et est versée aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'une entreprise.

Les régions, autre acteur majeur de l'insertion, financent des stages de formation professionnelle, notamment par le biais de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), pour 1,1 milliard d'euros en 2015. Le secteur privé ne verse pour sa part aucune prestation au titre de l'insertion et de la réinsertion.

Au total, en 2015, les dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles s'élèvent à 3,6 milliards d'euros (en hausse de 2,7 %, après +4,9 % en 2014). Cette progression est notamment à rapprocher des efforts financiers réalisés ces dernières années dans le cadre des plans successifs de formation.

**Tableau 1** Prestations du risque emploi par régime de 2011 à 2015

Montants en millions d'euros, évolutions en %

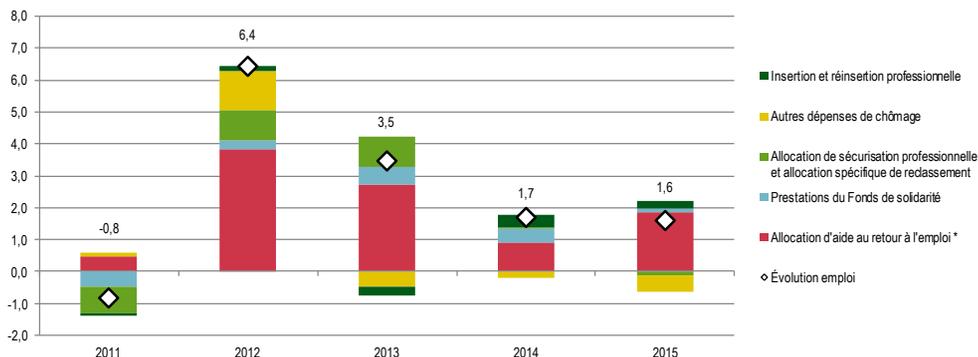
	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
<b>Public</b>						
<b>Administrations de Sécurité sociale</b>	<b>27 495</b>	<b>29 311</b>	<b>30 752</b>	<b>31 124</b>	<b>31 760</b>	<b>2,0</b>
Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	25 248	26 718	27 812	28 201	28 989	2,8
Allocation spécifique de reclassement (ASR)	1 182	289	3	1	0	-74,0
Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)	61	1 320	1 984	2 014	1 959	-2,7
Préretraites	309	318	323	345	334	-3,2
Autres prestations chômage	695	667	629	563	477	-15,2
<b>Autres administrations publiques</b>	<b>3 345</b>	<b>3 397</b>	<b>3 575</b>	<b>3 675</b>	<b>3 635</b>	<b>-1,1</b>
Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	335	329	344	336	343	2,0
Prestations du Fonds de solidarité*	2 345	2 454	2 687	2 866	2 927	2,1
Préretraites	252	242	206	178	164	-7,7
Autres prestations chômage	413	372	337	295	201	-31,9
<b>Privé</b>	<b>4 093</b>	<b>4 624</b>	<b>4 531</b>	<b>4 614</b>	<b>4 609</b>	<b>-0,1</b>
<b>Sociétés financières et non financières</b>						
<b>Total Chômage</b>	<b>34 933</b>	<b>37 333</b>	<b>38 858</b>	<b>39 413</b>	<b>40 004</b>	<b>1,5</b>
<b>Public</b>						
<b>Administrations de sécurité sociale</b>	<b>2 444</b>	<b>2 361</b>	<b>2 220</b>	<b>2 299</b>	<b>2 288</b>	<b>-0,5</b>
Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) - Formation	1 061	1 060	1 056	1 070	1 109	3,6
Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)	979	844	736	720	612	-15,1
Autres dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelle	403	457	429	509	568	11,6
<b>Autres administrations publiques</b>	<b>908</b>	<b>1 055</b>	<b>1 083</b>	<b>1 165</b>	<b>1 270</b>	<b>9,0</b>
Stages de formation professionnelle des régions	795	910	962	1 029	1 129	9,7
Autres dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelle	113	145	122	135	141	4,1
<b>Total Insertion et réinsertion professionnelle</b>	<b>3 352</b>	<b>3 416</b>	<b>3 304</b>	<b>3 464</b>	<b>3 558</b>	<b>2,7</b>
<b>Total Emploi</b>	<b>38 285</b>	<b>40 748</b>	<b>42 161</b>	<b>42 877</b>	<b>43 562</b>	<b>1,6</b>

\* ASS, ATS, AER (jusqu'en 2011), y compris prime de Noël associée à ces prestations.

Source &gt; DREES-CPS.

**Graphique 1** Évolution globale et contributions des différents postes de dépenses du risque emploi

Évolutions en %



\* Hors ARE-Formation, qui est comptabilisée dans le poste « Insertion et réinsertion professionnelle ».

Source &gt; DREES-CPS.

**Tableau 2** Nombre de chômeurs indemnisés

Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en milliers et en moyenne annuelle, évolutions en %

	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
Assurance chômage (ARE)	2 119	2 210	2 283	2 321	2 493	7,4
Solidarité nationale (ASS, ATS...)	417	432	472	500	495	-1,0
<b>Total des chômeurs indemnisés (hors formation)</b>	<b>2 535</b>	<b>2 643</b>	<b>2 755</b>	<b>2 821</b>	<b>2 988</b>	<b>5,9</b>
Demandeurs d'emploi des catégories A, B, C*	4 384	4 707	5 095	5 355	5 682	6,1

\* Catégories A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant pas exercé d'activité ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

Champ &gt; France entière.

Sources &gt; Pôle Emploi, DARES.